

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2012

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de
Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6 août 2012 a adopté le règlement numéro 447-2012 portant le titre de :

« RÈGLEMENT RELATIF AU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE »

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 15 août 2012.

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 447-2012, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Service de prévention incendie pour se conformer au schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 15 août 2012.</i>